



SOS
VIOLENCES
CONJUGALES
42

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

09 **JUIN**
2026

ENSEMBLE, AGISSONS
CONTRE LES VIOLENCES

Table des matières

Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2025.....	4
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2025.....	6
Rapport moral.....	7
Rapport Général.....	11
Rapport d'activité :.....	13
1. Pôle « urgence ».....	13
a. « la perm ».....	14
b. Parcours de sortie de prostitution.....	16
c. L'accueil de jour et la mission hôtel.....	19
d. Le poste enfant.....	23
e. Les présences partenariales.....	24
● L'équipe mobile santé précarité de l'ACARS (EMSP).....	24
● Présences de psychologues au sein de l'association.....	24
● Des permanences de la CAF.....	25
● Des permanences du CIDFF.....	25
f. La domiciliation.....	25
2. Pôle « hébergement ».....	26
a. Le CHRS.....	26
La durée moyenne du séjour est de 17 mois.....	28
b. Alterlogement.....	29
Missions auprès des familles / personnes accompagnées.....	30
3 L'antenne de Roanne.....	31
a. La permanence.....	31
b. Relations partenariales.....	32
c. Perspectives 2026.....	32
4 Pôle « auteurs » :.....	33
a. VIRAGE.....	33

b. CJPP	35
5 Nos actions « hors les murs »	38
a. Prévention	38
b. Formation	39
c. Le collectif de 25 novembre	40
d. Les temps forts en image de l'année 2025	42
Perspectives 2026	46
Rapport Financier	47
1. Répartition du budget de l'association	47
2. Permanence d'écoute	48
3. Pôle « Urgence »	48
4. CHRS	49
5. Roanne	49
6. Pôle auteurs	50

Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2025

L'an 2025, et le 10 JUIN 2025 à 10 h, les membres de l'association départementale SOS Violences Conjugales 42 se sont réuni.es en Assemblée Générale sur convocation de la Présidente du 23 Mai 2025.

L'Assemblée est présidée par Mesdames Marie-Claude MEYNARD et Valérie ATIF, accompagnées de Madame Odile MENOT, trésorière, et en présence de Monsieur Jacques PIERRE, commissaire aux comptes, et assistées de Mme Catherine Breyse directrice.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous et toutes les membres présent.es, avec mention des membres représenté.es et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 9 membres sur 38 adhérent.es sont présent.es et 10 représenté.es. Le quorum étant réuni, l'Assemblée Générale peut logiquement délibérer.

Tous les membres de l'assemblée se sont vus remettre deux documents :

- Le compte-rendu du procès-verbal de l'AG 2024
- Un document présentant les actions de SOS Violences conjugales

La Coprésidente Valérie Atif remercie d'abord les personnes présentes.

Elle rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024
- * Présentation du rapport moral et d'activité 2024
- * Présentation du rapport financier 2024
- * Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des comptes
- * Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est donné lecture du rapport moral par la Co-Présidente.

Puis la Directrice présente et commente le rapport général d'activité.

La parole est ensuite donnée à la Trésorière, qui présente à l'aide d'un Powerpoint, le rapport financier des différentes actions menées par l'association.

Le commissaire aux comptes commente le rapport financier et approuve la bonne santé financière de l'association.

La Coprésidente Valérie Atif met ensuite successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier de la Trésorière, approuve à l'unanimité ces rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que le compte-rendu de l'AG 2024.

Cette résolution n'ayant recueilli ni aucune voix contre, ni aucune abstention est donc adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale donne quitus à la gestion et affecte le résultat de l'exercice sur le compte report à nouveau.

Troisième résolution :

Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par tiers, l'Assemblée Générale prend connaissance de la liste des membres sortant.es qui se représentent, à savoir : Valérie Atif – Nicole Bory – Odile Menot – Marie-Claude Meynard.

Cette résolution n'ayant recueilli ni aucune voix contre, ni aucune abstention est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale se termine avec les remerciements des coprésidentes et se poursuivra par une Assemblée Générale extraordinaire.

Avant cela un petit document est présenté à l'assemblée. Ce clip-vidéo « De l'ombre à la lumière » a été réalisé par le « Collectif 25 Novembre » avec la participation de résidentes de SOS, du CIDFF, de la SAUVEGARDE 42 et ACARS.

Ce clip est suivi par l'intervention de plusieurs salariées qui vont présenter SOS dans son fonctionnement.

Tout d'abord la Cheffe de service évoque les différentes formes de violences que peuvent rencontrer les personnes suivies par notre association.

Des travailleuses sociales se relaient au micro pour nous parler du Service Enfants, du Pôle Auteurs et des « coulisses » de SOS que représente la gestion des hébergements.

Les co- Présidentes,

La secrétaire N. Bory

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2025

Le 10 JUIN 2025, à Saint-Étienne, les membres de l'association SOS Violences Conjugales 42 se sont réuni.es en assemblée générale extraordinaire, sur convocation écrite des coprésidentes du Conseil d'Administration, en date du 23 mai 2025.

La coprésidente Valérie ATIF, ouvre la séance à 10h30.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les 9 membres présents. Dix adhérent.es sont représenté.es. L'association comptant 38 adhérent.es à jour de leur cotisation, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- CHANGEMENT D'ADRESSE DE L'ASSOCIATION

La coprésidente présente le changement envisagé dans l'article 1 des statuts portant sur le changement d'adresse de l'Association dont le siège social se trouvera à partir du 1er juillet 2025 au 25 rue Berthelot à Saint Etienne.

Article modifié :

- Article 1 modifié

Cette nouvelle rédaction des statuts est votée à main levée et à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es.

Les coprésidentes

Valérie Atif, Marie-Claude Meynard

La secrétaire, Nicole Bory

Rapport moral

Bonjour et merci à toutes et tous de votre présence aujourd'hui à notre assemblée générale, financeurs, partenaires, institutionnel.les et associatifs, salarié.es et adhérent.es.

Notre association fêtera cette année ses 40 ans d'existence. Elle est née en effet en 1986 et est l'une des premières associations adhérentes à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). C'est donc l'une des plus anciennes associations qui accueillent, accompagnent et hébergent des femmes victimes de violences et leurs enfants.

40 ans après la création de notre association, le constat est toujours aussi terrifiant :

1 – Violences faites aux femmes

Les statistiques sont glaçantes : on dénombre près de 60 féminicides depuis le début de l'année 2026.

Elles avaient entre 14 et 64 ans, vivaient en métropole ou dans la grande ruralité. Dans les circonstances de leur meurtre on retrouve les traits structurants du féminicide : comme des menaces de mort antérieures au passage à l'acte, ou encore l'existence de plaintes pour violences conjugales à l'encontre des auteurs présumés.

Les études montrent que le genre constitue le déterminant commun de l'ensemble des féminicides dans ou hors du couple. Ainsi, les femmes exerçant le travail du sexe, ou subissant des logiques de « traite » sont également victimes de violences, parfois mortelles.

Exclure des comptages et des analyses les féminicides en dehors du couple revient donc à faire un usage partiel et partial du concept.

Ce qui nous amènera en 2026, à nous pencher sur une appellation de notre association plus appropriée au public que nous accueillons.

Cet anniversaire sera donc certainement l'occasion et le moment de changer de nom.

2 – Des adaptations

Tout au long de ces 40 années l'association a su s'adapter à de nouvelles problématiques qui nous ont amené.es à modifier nos fonctionnements.

On peut noter 2 changements importants ces dernières années :

- Un nouveau mode de gouvernance fonctionne depuis 2 ans sous forme de co-présidence. A l'usage, il apparaît que cette formule donne pleine satisfaction en ce qui

concerne le partage des tâches, et elle permet de dégager du temps à consacrer à des problématiques éventuelles.

- Plusieurs déménagements pour adapter les locaux, à nos activités dans leur évolution. Le site de la rue Berthelot, que nous avons présenté lors de la dernière AG, offre des locaux agréables, accueillants pour les salarié.es et les personnes accueillies.

A noter que le pôle Auteurs est séparé du pôle victimes et fonctionne dans d'autres locaux.

3 – Quelques activités en évolution

La prise en compte des auteurs :

Dans la perspective de prise de conscience et de non récurrence, l'association SOS consacre une part de ses activités à la prise en charge et à l'encadrement des auteurs. Dans ce cadre nous proposons des stages de conscientisation aux auteurs de violences en exécution des peines alternatives prononcées par le tribunal. Cette année, SOS propose également des accompagnements aux auteurs en demande spontanée.

Depuis 2022, en liaison avec les magistrats du tribunal judiciaire, et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), nous assurons l'hébergement en co-gestion avec l'association Renaître, ainsi que le suivi socio-éducatif des auteurs placés sous main de justice dans le cadre du Contrôle judiciaire avec Placement Probatoire (le CJPP).

Après des premières années compliquées, avec des effectifs d'auteurs hébergés fluctuants, conduisant parfois à des problèmes de financements de cette activité, cette année a vu une activité croissante, avec un taux d'occupation en augmentation, une équipe complète et stable de 3 salarié.es et une articulation avec le SPIP efficace.

L'accompagnement des travailleuses du sexe :

La violence exercée sur les travailleuses du sexe interpelle beaucoup les salarié.es de l'association, notamment ceux et celles intervenant auprès des femmes en sortie de prostitution, dans le cadre du Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) dans lequel nous sommes engagé.es depuis plusieurs années.

Ce parcours est un « parcours du combattant » sans mauvais jeu de mot, qui demande énormément d'implication, de persévérance, d'obstination au travailleur social et à la cheffe de service, en charge des dossiers de ces femmes au parcours souvent tragique.

Ceci pour un bilan d'acceptation des dossiers maigre, décevant et humiliant.

Devant ces drames humains, les salarié.es ont interpellé le CA, pour ouvrir plus largement ce service à l'accueil et l'accompagnement des travailleuses du sexe.

Le pôle de Roanne

- Notre pôle roannais s'est étoffé, avec la présence sur place de 3 salariées (2.3 équivalents temps plein)

Cette année a vu notre mode d'hébergement sur Roanne évoluer vers des logements plus conformes à l'accueil que nous souhaitons mettre en place.

Les financements de la DDETS de 20€/personne/jour, ont permis la location de 6 appartements du T1 au T4, chez ORPHEOR, bailleur social de la ville de Roanne. Ce qui permet le logement de 18 personnes sur le Roannais.

La présence en milieu rural

De bons contacts avec la Communauté de Communes de Feurs, nous a amené.es à participer à plusieurs évènements sur ce territoire.

4 – Les finances

On peut souligner que dans la lutte contre les violences « patriarcales » les moyens budgétaires restent largement insuffisants pour mener une politique efficace de prévention et de protection des victimes.

L'incertitude concernant des baisses possibles de nos subventions nous oblige à une grande prudence sur la gestion de notre budget.

Pour le tenir, la directrice de notre association est en constante recherche de subventions.

5 – Sonnette d'alarme

Le projet de Loi SURE (Sanction Utile Rapide et Effective) proposé par le Garde des Sceaux, dans le but de désengorger les juridictions criminelles, et adoptée par le Sénat le 13 avril dernier nous semble porteur de grand danger pour les femmes victimes de violences conjugales.

Par le biais d'une procédure de Plaider coupable criminel, un mis en examen qui reconnaît les faits et accepterait la qualification pénale retenue, pourrait accéder à une sanction plus légère.

Fin des audiences avec débat contradictoire, fin des auditions de témoins, fin des auditions d'experts, et surtout plus d'opportunité pour les femmes victimes de témoigner des violences qu'elles ont subies devant un jury populaire.

Les avocates et avocats du barreau de St Etienne sont très mobilisé.es contre ce projet de Loi. SOS a été contactée par Mme la Bâtonnière du tribunal de St Etienne, qui sollicitait les

associations de lutte contre les violences conjugales et sexistes pour faire entendre des revendications communes contre ce projet de loi expéditif.

Nous appelons toutes les associations partenaires à partager notre vigilance et nos actions si besoin.

6 – Une équipe impliquée

Et bien sûr, SOS ne pourrait pas accomplir ses missions sans l'implication de ses salarié.es, cadres, travailleurs-euses sociaux, personnel administratif et de service.

Nous les saluons et les remercions ici pour leur engagement, et le travail essentiel qu'ils et elles accomplissent auprès des personnes accueillies par notre association.

Nicole Bory

Co-présidente

Rapport Général

L'année 2025 a été marquée par de nombreux projets et événements, dans un contexte où les violences conjugales demeurent une préoccupation majeure de notre société.

En France, la tendance observée en 2025 apparaît paradoxale : si les chiffres enregistrés restent à un niveau très élevé, leur progression semble ralentir après plusieurs années de forte hausse. Une autre évolution marquante concerne l'attention croissante portée à la notion de contrôle coercitif – isolement, surveillance, emprise psychologique, pressions économiques ou judiciaires – qui s'impose désormais au cœur des débats juridiques et politiques. Plusieurs propositions visent aujourd'hui à reconnaître cette forme de domination comme une infraction spécifique.

Nous ne pouvons également passer sous silence le drame des féminicides. En 2025, 164 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. L'année 2026 débute malheureusement sous les mêmes auspices tragiques : déjà 36 femmes ont perdu la vie, dont 6 au cours de la seule première semaine du mois de mai.

Nous nous interrogeons également sur l'arrivée de nouveaux « opérateurs » dit associatifs dans notre département pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales. Leurs modèles de prises en charge semblent différents des nôtres, et nous restons inquiets quant à leur capacité à évaluer les risques de danger pour ces femmes.

Face à cette réalité, l'année écoulée a une nouvelle fois démontré l'importance de l'action menée par SOS Violences Conjugales 42 auprès des victimes comme des auteurs de violences conjugales dans notre département.

A l'échelle locale, la demande d'accompagnement demeure particulièrement soutenue. Nos équipes restent pleinement mobilisées pour assurer écoute, soutien, orientation et protection à toutes les personnes qui en ont besoin.

L'année 2025 a également été marquée par une amélioration significative de la qualité de nos accompagnements :

- Le siège de l'association ainsi que ses services (LEAO et Accueil de Jour) ont déménagé au mois de juillet au 25 rue Berthelot, dans des locaux spécifiquement pensés et adaptés aux besoins du public accueilli.
- Le pôle auteurs a diversifié ses modalités d'intervention en développant des accompagnements fondés sur la libre adhésion. Il a également intégré des locaux entièrement dédiés aux personnes suivies.
- De nouvelles places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes sur le territoire roannais, permettant de réduire le recours au dispositif hôtelier. Cette évolution a rendu possible le recrutement d'une salariée supplémentaire ; l'équipe locale compte

désormais trois professionnelles. Nous développons par ailleurs une démarche d'« aller-vers » et entretenons un partenariat étroit avec la commune de Feurs.

Ces avancées se sont toutefois inscrites dans un contexte de fragilisation financière préoccupant. La diminution de certaines subventions publiques, ou leur stagnation malgré l'augmentation des besoins, commencent à affecter notre capacité d'action.

Il est important pour nous en cette année 2026 de pouvoir être reconnu d'utilité publique. Cette reconnaissance, est une procédure de droit français par laquelle l'État reconnaît qu'une association ou une fondation présente une utilité publique, ce qui lui permet de bénéficier d'avantages spécifiques et lui confère aussi une légitimité particulière. C'est pour cela que nous avons besoin d'atteindre 200 adhérents.

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter un état des lieux fidèle de nos actions, de nos réussites, mais également des difficultés rencontrées. Il constitue aussi un appel à la vigilance et à la mobilisation : face à l'ampleur des violences conjugales, les associations ont besoin de moyens à la hauteur des enjeux. Ce combat pour la dignité, la sécurité et les droits fondamentaux ne peut être mené sans un engagement politique fort, durable et ambitieux.

En travaillant de concert avec l'ensemble de nos partenaires et des acteurs concernés, nous sommes convaincu·es qu'il est possible de faire reculer les violences conjugales et de renforcer la protection des personnes qui en sont victimes.

Malgré les inquiétudes financières qui pèsent sur notre structure, l'équipe maintient le cap. L'engagement et le professionnalisme des salarié·es demeurent sans faille, et je souhaite profiter de cette assemblée générale pour leur adresser mes plus sincères remerciements.

Enfin, je remercie chaleureusement l'ensemble de nos adhérent·es, partenaires, financeurs et soutiens pour la confiance qu'ils nous accordent et pour leur engagement à nos côtés dans cette mission essentielle.

Catherine Breysse
Directrice

Rapport d'activité :

1. Pôle « urgence »

Installé au siège de l'association, ce pôle est composé de travailleurs sociaux, dédiés à l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement.

Ces dernières années, la montée en puissance de l'activité et le développement de nouvelles missions, en lien avec les besoins repérés, rendaient les locaux du 96 rue Bergson bien trop exigus, tant pour permettre un accueil de qualité (espaces dédiés et chaleureux, confidentialité...) que pour proposer des conditions de travail agréables aux salarié.es. De nouveaux locaux ont pu être investis en octobre 2022, au 9 rue Nicolas CHAIZE. Face à la croissance de l'activité, la recherche de nouveaux locaux s'imposait et nous avons pu déménager courant juillet 2025.

Les missions actuelles du pôle se définissent ainsi :

- Une écoute téléphonique pour tous, personnes victimes, entourage et famille, professionnels ;
- Une permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les personnes victimes de violences conjugales ;
- L'accompagnement dans les démarches à entreprendre en lien avec les violences subies ;
- Une mise en lien avec le droit commun et le réseau de l'association pour favoriser un accompagnement global ;
- Une collaboration étroite avec le service du 115, dans le cadre des places d'urgence dédiées aux personnes victimes de violences conjugales ;
- Une attention particulière aux enfants et à leurs besoins,
- La domiciliation

a. « la perm »

La permanence est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

		2021	2022	2023	2024	2025
Mises à l’abri (entrées) sur des places d’hébergements d’urgence de personnes victimes de violences conjugales	Nombre de ménages	172	206 +20%	240 +16%	258 +7%	295 +14%
	Nombre de personnes	382	433	463	490	588
	Nombre d’enfants	210	227	223	232	293
Accompagnements des personnes victimes de violences conjugales hébergées sur des places d’urgence	Nombre de ménages	173	228 +31%	306 +34%	345 +12%	359 +4%
	Nombre de personnes	399	497	618	683	687
	Nombre d’enfants	226	269	312	338	328

Elle se décline dans une permanence téléphonique pour tous, personnes victimes, entourage et famille, professionnels, et un accueil physique, pour les personnes victimes, de préférence sur rendez-vous.

Un temps est néanmoins pris à chaque fois pour répondre aux besoins nécessitant une réponse ou une prise en charge rapide (demande d’un téléphone grave danger, orientation vers l’hébergement d’urgence, besoins de première nécessité, écoute, éloignement...).

Ces accueils sont inconditionnels : aucun critère quant à la situation administrative, au genre, ni à d’obligation de s’engager dans des démarches quelles qu’elles soient (séparation, dépôt de plainte...).

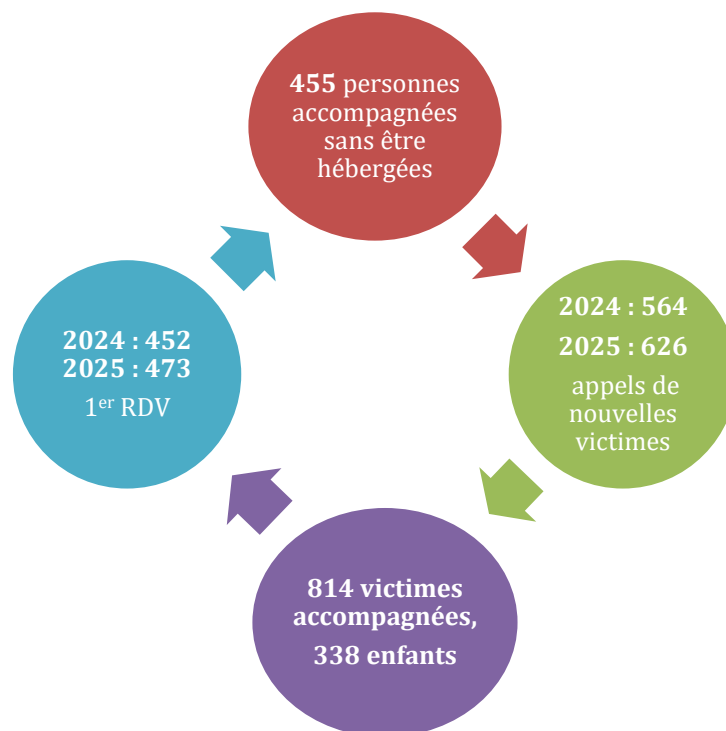
En plus de l’écoute et de l’accueil des personnes victimes, l’association est aussi disponible pour l’entourage, les professionnels et bénévoles de tout corps de métiers. Un RDV est alors convenu afin d’échanger sur la situation. L’objectif de cette écoute est de proposer un temps

d'échange spécifique autour des violences, de soutenir et de rassurer les professionnel.les face à des situations complexes dans le respect de la temporalité des personnes concernées.

Ces temps d'écoute ont pour objectifs de :

- Permettre une première mise en mot ;
- Accueillir l'état émotionnel de la personne ;
- Amener à une prise de conscience des phénomènes d'emprise, des prises de risques ... ;
- Déconstruire le sentiment de culpabilité. ;
- Renarcissiser et soutenir la confiance en soi ;
- Accompagner une réflexion permettant d'envisager les possibles ;
- Construire une relation de confiance et mettre en lien avec d'autres en fonction des besoins.

○

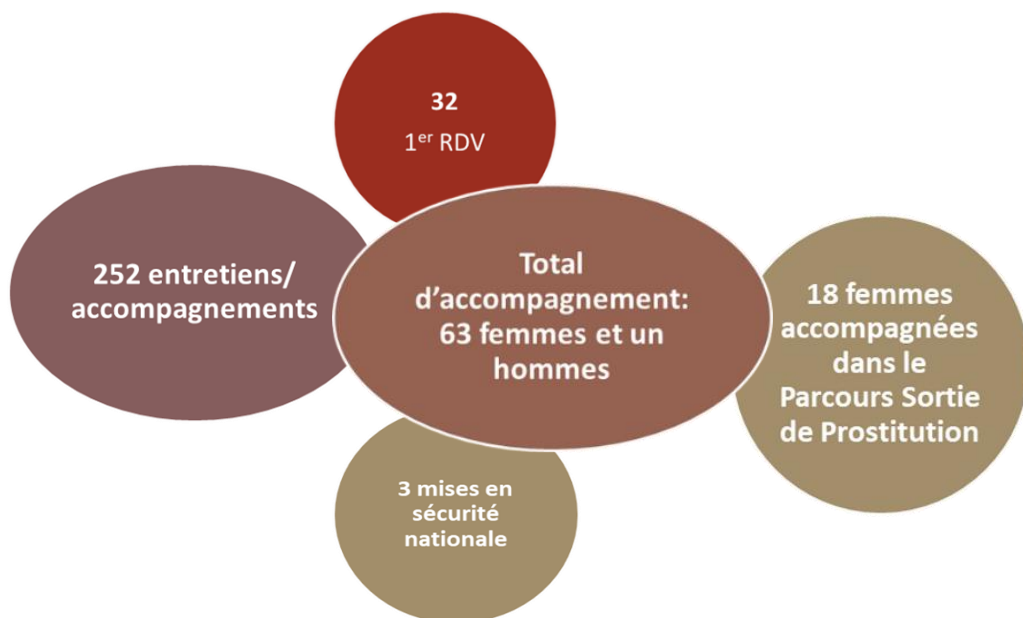


b. Parcours de sortie de prostitution

Le Parcours de Sortie de la Prostitution et d'Insertion Sociale et Professionnelle est un dispositif ouvert aux personnes adultes, victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, qui souhaitent sortir de la prostitution et accéder à des alternatives. Ce dispositif, applicable depuis le 15 avril 2017, a été instauré par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Cette loi a été complétée par le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

L'association SOS Violences Conjugales a été agréée en 2017 par le Préfet du département pour la mise en œuvre du Parcours de Sortie de la Prostitution et d'Insertion Sociale et Professionnelle. Ce dispositif permet aux personnes victimes de traite à des fins prostitutionnelles et dont les dossiers auront été acceptés par la commission, d'obtenir une Autorisation Provisoire de Séjour de six mois renouvelables trois fois, d'une allocation d'insertion et d'un accompagnement social pour vivre et s'insérer durablement en France.

Ces dossiers sont présentés à une commission qui se réunit tous les six mois. Elle émet un avis sur l'intérêt de l'entrée de la personne dans le dispositif en fonction des informations de la postulante détenue par chaque service. C'est la préfecture, ensuite, qui attribue ou non l'entrée dans le parcours de sortie de prostitution



Les missions actuelles du service :

- Accueillir, informer et renseigner les personnes souhaitant bénéficier de ce parcours ;
- Recueillir le récit de vie, rassembler l'ensemble des éléments susceptibles d'appuyer la demande ;
- Constitution et envoi du dossier à la Déléguée aux Droits des Femmes en vue de la commission ;
- Accompagnement global des personnes admises dans le parcours

Pour ce service, l'association est signataire d'une convention qui cadre son partenariat avec le dispositif **Ac.Sé**.

Il s'agit d'un **dispositif de protection des victimes de traite des êtres humains, créé en 2001 par l'association ALC qui en assure la coordination.**

Le réseau Ac.Sé est un acteur central de la politique publique de lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains et fait partie intégrante des mesures prévues en matières d'assistance et de protection des victimes. Il a pour mission de :

- **Protéger** les personnes victimes de traite des êtres humains en danger localement par une proposition d'accueil sécurisant et d'accompagnement basés sur un éloignement géographique.
- **Coordonner** et faire vivre un réseau de partenaires implantés sur tout le territoire national.
- **Animer** un pôle ressource sur les thèmes en lien avec la traite des êtres humains à destination de tout professionnel et du grand public en contact avec une victime ou ayant des questions sur le sujet.
- **Former** les professionnels de toute structure qui en fait la demande, à l'identification, l'orientation et la protection des victimes de traite des êtres humains. En 2025 comme chaque année, nous avons participé au séminaire annuel proposé et financé par l'Ac.Sé. La thématique de cette année était :

« De la mise à l'abri vers l'autonomie : Parcours judiciaires et administratifs des victimes de traite des êtres humains et de proxénétisme ».
C'est aussi un temps d'échanges avec des associations venant de toute la France. Cela nous permet d'avoir un autre regard sur les différents modes d'accompagnements proposés en fonction des territoires.

Un exemple de mise en sécurité, la situation de Mme Joy

Joy est arrivée en France après avoir traversée la Méditerranée et être passée par l'Italie. Etant en danger, elle a dû fuir son pays d'origine, elle est seule en France.

Alors qu'elle est dans le quartier de Chateaucieux à la recherche de petits jobs pour survivre, une femme l'aborde lui disant qu'elle allait lui trouver un emploi, Joy lui donne son numéro de téléphone.

Joy explique : « Deux jours après j'ai eu un appel de la femme avec un numéro masqué qui m'a dit « tu vas aller rencontrer des personnes, qui vont te demander de faire des choses et après ils te payeront. Elle m'a alors donné rdv pour le lendemain sur Lyon. Arrivée à Lyon Part Dieu, une personne est venue me chercher. Il m'a amené dans un appartement où il y avait un autre homme. J'avais très peur. Après m'avoir proposé de quoi manger, il m'a dit que je devais avoir une relation sexuelle avec eux. J'ai refusé. Il a alors fermé la porte, m'empêchant de sortir. Il m'a giflé et m'a forcé à boire de l'alcool. J'ai alors été violée par ces deux hommes. Il m'a donné de l'argent et j'ai pu partir. Deux jours après, la femme m'a rappelée pour me demander comment cela s'était passé. Elle m'a dit : « ne t'inquiètes pas il faut seulement obéir. » Elle m'a convaincue de continuer à faire cela car avec ma situation sans papier, sans revenu, je n'avais pas d'autres choix. J'ai alors commencé à travailler pour elle. »

Joy entre alors dans le réseau de prostitution.

Cette femme lui donnait rendez-vous avec les clients. Elle a mis une annonce pour Joy sur un site d'escorte et prenait 50% des revenus.

Selon Joy, de nombreuses filles travaillaient pour cette personne.

Joy est venue nous rencontrer à l'association pour la première fois en 2025. Vivant très mal cette situation, elle a décidé d'arrêter la prostitution. Elle était alors hébergée chez une amie et avait bloqué le contact de sa proxénète, mais elle recevait de nombreux appels en numéro masqués et des menaces de mort si elle ne reprenait pas son activité.

Joy se sentait en insécurité sur Saint Etienne et sortait très peu de chez son amie. Psychologiquement son état s'aggravait en raison de l'angoisse et du stress créé par cette situation. Mme a commencé à boire régulièrement de l'alcool.

Nous avons orienté Joy afin qu'elle puisse avoir un suivi psychologique. En raison de son état d'insécurité et des menaces qui continuaient nous avons fait appel au dispositif avec son accord. Assez rapidement un CHRS dans le nord de la France a pu proposer une place adaptée.

Une rencontre par visioconférence a été faite entre SOS, Joy, l'AcSé et la structure accueillante, afin que chacun se présente, et que Joy puisse avoir connaissances des modalités. La mise en sécurité nécessite ensuite que la personne tienne secret son lieu d'accueil, change de téléphone et de compte sur les réseaux sociaux.

Avant son départ nous avons accompagné Joy avec son accord aux services de police afin qu'elle dépose plainte. Pour plus de sécurité, nous l'avons accompagné jusqu'à Lyon pour qu'elle puisse prendre son train. Les frais liés aux transports sont financés par le dispositif AcSé.

Aujourd'hui nous avons régulièrement des contacts avec Joy qui va bien, elle se reconstruit dans un lieu sécurisé, soutenu par des travailleurs sociaux.

c. L'accueil de jour et la mission hôtel

L'accueil de jour a pour mission d'accompagner les personnes victimes de violences conjugales hébergées dans le cadre de l'urgence par le 115.

Lorsqu'elles quittent le domicile, les personnes victimes sont souvent très démunies. Elles ont rarement préparé leur départ et ont besoin d'être soutenues et accompagnées, souvent physiquement dans les démarches. Il s'agit également de permettre à ces personnes de pouvoir rapidement sortir de l'urgence pour s'installer dans un appartement ou d'accéder à un dispositif d'insertion si la situation le nécessite, type CHRS ou Intermédiation Locative.

Courant 2025, le siège de l'association a une nouvelle fois déménagé, tout en restant sur le même quartier de Bellevue. Il s'agissait d'intégrer des locaux plus spacieux permettant d'accueillir confortablement l'ensemble des activités. Cela a également été l'occasion d'aménager qualitativement des espaces, permettant un meilleur respect de la confidentialité et un accueil plus serein et adapté.





L'espace dédié aux enfants est une vraie plus-value dans l'accueil qui leur est fait.

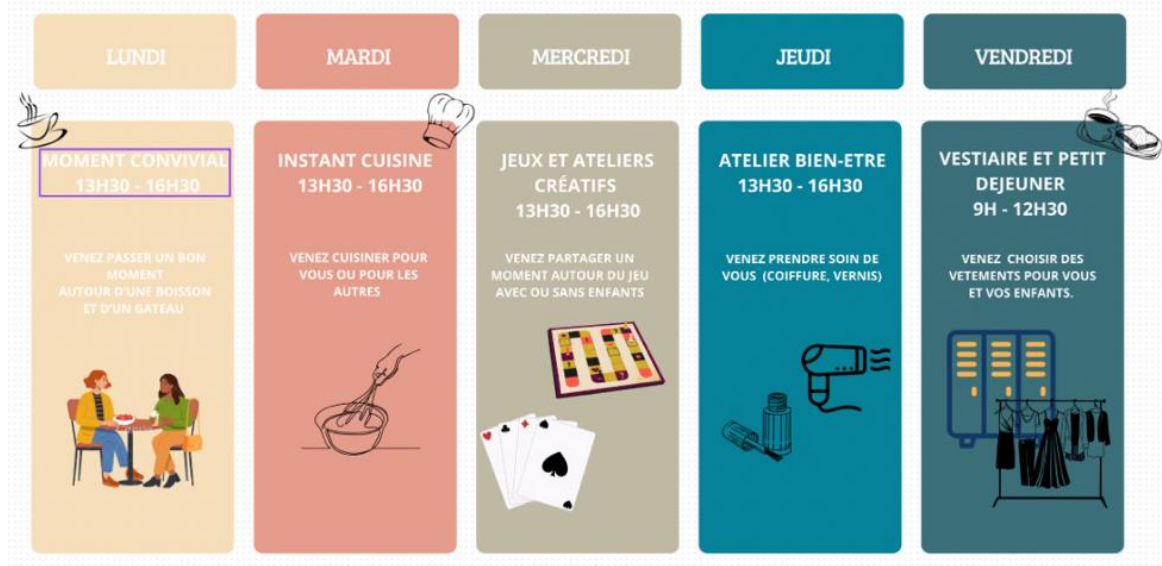
L'accueil de jour est un espace coloré et agréable où les personnes accompagnées par l'association peuvent venir se changer les idées, se détendre et souffler, dans un environnement bienveillant et sécurisant. Les couleurs, l'aménagement et l'ambiance ont été choisis pour créer un cadre apaisant et convivial, loin des tensions du quotidien. Ici, chacun peut trouver un espace pour se recentrer, échanger, partager ou simplement prendre du temps pour soi.

Un planning hebdomadaire avec différents ateliers a été mis en place. Il reste volontairement flexible afin de s'adapter aux envies, aux besoins et aux attentes des personnes présentes. Chacun est libre de participer ou non aux activités proposées, mais également de suggérer de nouvelles idées.

Le lundi après-midi est consacré à un moment convivial autour d'une boisson et d'un gâteau. Ce temps permet de se retrouver, d'échanger et de commencer la semaine dans une ambiance détendue. Le mardi après-midi est dédié à un atelier cuisine. Les personnes présentes peuvent cuisiner ensemble, que ce soit pour elles-mêmes ou pour partager avec les autres. Ce moment favorise la convivialité, la coopération et le plaisir de réaliser une activité collective. Le mercredi, traditionnellement considéré comme le jour des enfants, des jeux et des ateliers créatifs sont proposés. Ces activités permettent aux mères et aux enfants de partager un moment ludique et agréable dans un cadre sécurisant. Le jeudi, c'est le bien-être qui est mis à l'honneur. Les participantes peuvent profiter d'un moment pour prendre soin d'elles, par exemple en se faisant les ongles, en se coiffant ou simplement en s'accordant un temps de détente. Ces différents ateliers se déroulent l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Le vendredi matin, de 9 h à 12 h 30, l'association organise ce que l'on appelle « le vestiaire ». Ce dispositif permet aux personnes accompagnées de venir choisir des vêtements pour elles-mêmes ainsi que pour leurs enfants. Tous les vêtements proposés proviennent de dons offerts à l'association. Ce moment est également l'occasion de partager un petit-déjeuner convivial, favorisant les échanges et les rencontres dans une atmosphère chaleureuse.

A disposition chaque jour, plusieurs activités manuelles sont disponibles en autonomie : peinture, dessin, perles et strass à coller ou encore puzzles. Ces activités permettent de se détendre, de se concentrer sur une tâche créative et de favoriser un moment de calme et de plaisir.

ATELIERS PROPOSES



D'autres initiatives ont ponctué 2025. La fête de fin d'année a été organisée le 7 janvier 2026 au centre social de Beaulieu, réunissant enfants et adultes accompagnés par l'association, autour de contes, grands jeux en bois et goûter partagé.

La matinée du 13 mars 2026 a été consacrée au bien-être grâce à un partenariat avec l'enseigne Nocibé qui a proposé un soin à des dames : beauté des mains, soin du visage et maquillage.

Des ateliers de danse africaine ont été organisés chaque mois, procurant défoulement, lâcher prise et moment partagé entre mères et enfants.

L'association accueille également un public pouvant rencontrer des difficultés avec la langue française. Pour répondre à ce besoin, une activité spécifique est proposée le mardi de 14 h à 16 h afin de travailler l'apprentissage du français de manière ludique. Des jeux comme le bingo de mots ou le Scrabble sont utilisés pour développer le vocabulaire et gagner progressivement en aisance dans la communication.

Ces activités contribuent à rompre l'isolement, souvent présent dans les situations de violences conjugales. Les temps collectifs favorisent les rencontres entre personnes vivant des expériences similaires, permettant ainsi le partage de vécus, l'entraide et la création de liens sociaux.

Les missions actuelles du service :

- Accueillir dans un lieu convivial et rompre l'isolement,
- Accompagner vers le droit commun pour soutenir le projet d'autonomie,
- Accompagner et soutenir les démarches liées aux violences (avocat, police, soin, ...) et mobiliser les dispositifs si nécessaires (TGD, ordonnance de protection, requête JAF...),
- Offrir une domiciliation,
- Soutenir la confiance en soi et offrir un espace de parole,
- Permettre l'élaboration d'un projet personnel et aider les sujets à les mettre en œuvre,
- Soutenir la prise de conscience des phénomènes d'emprise, des situations à risque..
- Déconstruire le sentiment de culpabilité.



Les démarches auprès de la préfecture sont toujours des démarches longues qui freinent la sortie du dispositif d'urgence et maintiennent les personnes dans une précarité. Il est souvent difficile de donner du sens à cette attente.

Ces problématiques de régularisation sont de plus en plus fréquentes. Elles sont une forme de violence supplémentaire pour ces femmes qui expliquent avoir été empêchées d'entamer toute démarche de régularisation ou maintenue dans l'ignorance. L'absence de papiers administratifs est une pression aussi efficace que les violences physiques pour maintenir sous l'emprise d'un compagnon.

On note aussi une recrudescence des signalements en Préfecture par le conjoint lorsqu'elles quittent le domicile. Cela peut entraîner la délivrance par la Préfecture d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) et contraindre les personnes à l'illégalité. Il est important pour l'association d'avoir des échanges rapprochés (rencontre deux à trois fois par an, boîte mail dédiée, rencontres informelles...) avec les services de la Préfecture.

Le partenariat est une partie importante de notre travail.

d. Le poste enfant

L'association a à cœur de pouvoir apporter aux enfants victimes de violences conjugales une réponse différenciée de celle de l'adulte accompagné, tout en ayant un regard systémique sur la situation. Il s'agit de leur offrir des espaces où ils puissent être accueillis, écoutés, accompagnés et orientés.

Les missions actuelles du service :

- Accueillir et proposer un espace de paroles aux enfants (mineurs et majeurs) suite au départ de la famille du domicile conjugal. Si ce départ peut être un moment de soulagement car il y a une mise en sécurité il est souvent aussi chargé de tristesse, de craintes pour la suite, de culpabilité...
- Soutenir le parent dans les premières démarches nécessaires à l'organisation du quotidien et aux besoins de l'enfant (rescolarisation, requête auprès du JAF, poursuite de soin,).
- Travailler en partenariat avec les différents acteurs œuvrant pour l'enfant (protection de l'enfance, établissement scolaire, services médicaux, éducation populaire...).
- Être attentif à ce que l'organisation du quotidien de l'enfant ne soit pas un nouvel espace utilisé pour maintenir l'emprise et la violence ou que lui-même ne se trouve instrumentalisé et pris dans des conflits de loyauté.
- Permettre à chacun de trouver une juste place dans la cellule familiale, en étant notamment vigilant aux phénomènes de parentification dans lequel peuvent s'enfermer certains enfants.
- Rester vigilant et en capacité d'alerter dans les situations d'un mineur en danger ou risquant de l'être.

e. Les présences partenariales

● L'équipe mobile santé précarité de l'ACARS (EMSP)

Cette intervention de l'infirmière a pour objectif d'améliorer la prévention, l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de précarité, de vulnérabilités, accueillies et accompagnées à partir de l'accueil de jour.

On peut constater que les personnes suivies sont multi pathologiques et nous constatons cette année encore une augmentation des prises en charge de personnes atteintes de pathologies psychiatriques/psychiques + addictions.

Pour finir, depuis 2024 (déjà fin 2023), l'ACARS a proposé à SOS Violences Conjugales la mise en place de temps de permanence hebdomadaires, les jeudi après-midi, tenus par une équipe renforcée de 2 infirmières.

● Présences de psychologues au sein de l'association

Des RDV à destination des victimes

Deux psychologues de l'équipe mobile santé-précarité de l'ACARS interviennent dans l'association, le lundi matin pour la première et le mardi matin pour la seconde. L'objectif de leur présence est d'assurer une permanence de soutien à destination des victimes.

Face aux besoins et en cas de suivis plus long, la suite des entretiens peut avoir lieu dans les locaux de l'ACARS :

- 82 personnes ont été suivies en 2025
- 160 RDV à l'association

Des RDV pour parler de parentalité

Une psychologue de l'Ecole des Parents et des Educateurs intervient dans le cadre de l'appel « pacte des solidarités ». Elle est mise à disposition au sein de l'association une demi-journée par semaine (3h). Elle assure des espaces de parole et d'écoute individuels à destination des mamans d'une part et des enfants d'autre part, mais également des temps d'échanges collectifs en fonction des besoins/situations identifiés par l'équipe. Elle assure aussi un temps de concertation/soutien avec l'équipe pour échanger autour des situations sous l'angle parentalité.

- Elle a proposé 104 RDV
- 62 RDV assurés, 11 plages non remplies
- 35 personnes ont pu bénéficier de 1 à 6 RDV

- **Des permanences de la CAF**

Depuis octobre 2024, les services de la CAF tiennent une permanence au sein des locaux 1 demi-journée par mois. Le bilan est très positif, et nous pouvons constater que certaines situations administratives bloquées, trouvent des issues rapides et positives. C'est un levier important quant à la fluidité des parcours :

- 10 permanences proposées en 2025

- **Des permanences du CIDFF**

Depuis le 30 septembre 2024, une conseillère en Insertion professionnelle intervient tous les lundis après-midi.

Ces présences ont pu faciliter les accès à :

- L'emploi
- La formation
- L'apprentissage du français via une formation dispensée par le CIDFF

f. La domiciliation

L'association est habilitée à domicilier des personnes au siège de l'association. Cela permet aux personnes de ne pas communiquer leur adresse personnelle. Il assure donc une forme de « protection » pour les personnes victimes de violences conjugales que nous accompagnons.

Cette adresse administrative permet aux personnes accueillies, dans le cadre d'une mise en sécurité lors de la prise en charge hôtelière, d'entamer les premières démarches d'accès au droit.

Connaissance du public domicilié au 31/12/2025 (en nombre de personnes)

Total des domiciliés actifs + leurs ayants-droit	435
Nombre de domiciliés	192
Nombre d'ayants-droit	243
Nombre de domiciliés actifs par sexe	
Femme	167
Homme	25
Nombre de domiciliés actifs par type de demande	
Première demande	117
Renouvellement	75

TOTAL DES INTERACTIONS DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Appels téléphonique	65
Courriers enregistrés	5322
Courriers remis	5117
Passages enregistrés	3002
Passages avec remise de courrier	2578
Passages sans remise de courrier	424

2. Pôle « hébergement »

a. Le CHRS

Le CHRS de SOS Violences Conjugales comprend des appartements diffus sur Saint Etienne et la vallée de l'Ondaine, pouvant accueillir jusqu'à 33 personnes.

Quatre travailleurs sociaux proposent un accompagnement global des hébergées et 2 d'éducatrices spécialisées, à temps partiel viennent compléter ces équipes, plus particulièrement centrées sur les situations des enfants et le soutien à la parentalité.

Notre CHRS est spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, majeures, accompagnées ou non d'enfants.

Dans ce cadre, l'accueil concerne des personnes qui souhaitent et ont besoin d'une mise à l'abri et/ou d'un accompagnement en vue d'accéder à une autonomie personnelle et sociale. L'admission est donc examinée à partir des critères :

- De sécurité ;
- De vulnérabilité (entendue comme risque accru, ponctuel ou durable, de subir un tort, et pour signifier des personnes qui se trouvent dans une situation dans laquelle elles ont besoin d'être secondées, accompagnées, protégées) ;
- D'adhésion à l'accompagnement et au projet de l'établissement ;

L'année 2024 aura été marquée par des changements importants dans l'organisation du CHRS. Nous avons, dans le cadre de la réécriture du projet, supprimé l'ensemble des logements de cohabitation, mais aussi, installé les équipes dans des locaux professionnels distincts. Durant l'année 2025, nous avons consolidé la nouvelle prise en charge des personnes accompagnées du fait des changements opérés en 2024. L'hébergement dans des appartements individuels nous a permis d'accentuer notre accompagnement à retrouver un rythme de vie familial, à reconstruire ses repères de manière à ce que chaque membre de la famille y ait une place ajustée.

Nous avons pu nous affranchir de la gestion des problèmes de cohabitation et accompagner les femmes à retrouver leur espace, à l'investir, à s'y sentir bien.

A partir des aménagements réalisés fin 2024, nous avons pu sur 2025 installer des bureaux dédiés et aménagés pour les entretiens individuels. Ces nouveaux espaces garantissent un cadre confidentiel et sécurisant, essentiel pour instaurer une relation de confiance avec les personnes accompagnées. Ces espaces adaptés favorisent la qualité de l'écoute et permettent aux professionnels de mener des échanges approfondis dans de bonnes conditions. Enfin, ces lieux contribuent à reconnaître la dignité des personnes en offrant un cadre respectueux et propice à l'expression de leur parole.

Ces nouveaux locaux nous ont également permis d'aménager des espaces dédiés aux temps collectifs, que ce soit par la tenue de permanence, de temps conviviaux autour d'un café ou d'actions plus spécifiques telles que les réunions hébergées et des ateliers artistiques pour soutenir la reconstruction individuelle.

Ainsi, sur 2025, nous avons développé des ateliers de peinture autour de portraits de femmes. Ces temps offrent aux participantes un espace d'expression pour extérioriser leurs émotions et leur vécu en toute sécurité. À travers la création artistique, elles peuvent progressivement se réapproprier leur image et renforcer leur estime de soi. Le travail sur des portraits permet aussi de valoriser leur identité, au-delà des violences subies, en mettant en lumière leur force et leur singularité. Les échanges et la solidarité entre participantes ont été forts, soutenant ainsi leur reconstruction dans un cadre collectif bienveillant.

La poursuite des évolutions des locaux s'est aussi concrétisée dans l'aménagement des espaces spécifiquement dédiés aux enfants victimes de violences conjugales. Il s'agit notamment de leur offrir un cadre sécurisant et contenant. Ces lieux permettent de prendre en compte l'impact du traumatisme psychique lié aux violences auxquelles ils ont été exposés. Grâce à un environnement adapté, les professionnels peuvent proposer des activités favorisant l'expression des émotions, comme le jeu, le dessin ou la parole. Ces espaces contribuent aussi à restaurer un sentiment de sécurité souvent altéré par l'instabilité vécue. Ils offrent aux enfants la possibilité de se reconstruire à leur rythme, dans un cadre bienveillant et respectueux de leurs besoins. Cet accompagnement spécialisé participe à prévenir les répercussions à long terme sur leur développement affectif, social et scolaire.

Nous avons également retravaillé en équipe pluridisciplinaire à la réactualisation du livret d'accueil du CHRS. Ce document joue un rôle clé pour informer les personnes sur le fonctionnement du lieu, leurs droits et leurs devoirs. Nous avons réalisé un document simple et accessible. Nous avons inséré des pictogrammes et épuré au maximum le texte. Ce document leur est remis et expliqué en amont de leur admission dans l'établissement afin qu'elles puissent choisir en toute connaissance leur arrivée dans le CHRS. Il permet aussi de réduire l'angoisse liée à l'entrée dans un nouvel environnement en apportant des repères clairs et accessibles. Cet outil favorise aussi l'autonomie des résidentes en leur donnant les informations nécessaires pour s'orienter et comprendre les démarches à entreprendre. Enfin, il contribue à instaurer une relation de confiance entre les professionnels et les personnes accueillies, en posant un cadre transparent et rassurant.

L'équipe met en place un accompagnement global et généraliste : ouverture des droits sociaux, santé, scolarisation, insertion économique, recherche et aménagement du nouveau logement... Et un accompagnement spécialisé : dans les démarches juridiques, un travail pour sortir de l'emprise et retrouver confiance dans ses potentialités, pour restaurer la place de la mère et remettre l'enfant à sa place d'enfant avec un espace de parole et de jeux adapté afin qu'il puisse :

- Mettre des mots sur la violence vécue.
- Entendre qu'il n'y est pour rien.
- Apprendre qu'il peut être aidé et qu'il n'est pas seul.
- Entendre que la loi interdit les comportements violents et que rien ne les justifie.
- Lui faire expérimenter une relation à l'adulte sécurisante et réinstaurer la confiance et le plaisir dans le lien.
- Lui permettre de faire face à ses souvenirs traumatiques dans un cadre sécurisé et bienveillant.
- Lui apprendre à identifier, à mettre en mot (ou en dessin, en écrit) et à gérer ses émotions et lui faire expérimenter d'autres formes de gestion des émotions que la violence ou le repli.
- Se familiariser avec le principe d'égalité et de latéralité dans les relations.

En 2025, notre taux d'occupation est en légère hausse.

Places installées	33
Nombre de nuitées réalisables	12045
Nombre de nuitées réalisées	10480
Taux d'occupation	87%

La durée moyenne du séjour est de 17 mois.

Depuis quelques années, le CHRS accueille de plus en plus de personnes avec de multiples problématiques parallèles et non liées aux violences conjugales subies (soins, addictions, droit au séjour, parentalité). Il est de plus en plus difficile pour l'équipe de travailler les violences conjugales, tant ces problématiques prennent une place importante dans certaines prises en charge.

Les activités culturelles et sportives ont pu rythmer cette année 2025.

Concernant les activités et les sorties au CHRS, plusieurs sorties à la demi-journée ou journée ont été organisées avec une participation active à chaque fois. L'équipe observe que ces moments de détente sont très appréciés des femmes et des enfants et permettent une parenthèse dans leur parcours d'hébergement : piscine, hammam, lac de Saint-Anthème, cinéma, bowling, zoo, Les Illéades...

L'association a également recours à d'autres intervenants externes afin de proposer aux dames hébergées des temps liés au bien-être (socio-esthéticienne, acupunctrice).

Comme chaque année, un camp commun aux deux CHRS a été organisé sur la fin de la période estivale. Ce séjour « hors les murs » permet une vraie cohésion entre les hébergées et l'équipe et vient enrichir les liens, ce qui peut amener une meilleure adhésion à l'accompagnement.

Situation de Madame X

Madame X est arrivée au CHRS, en décembre 2023. Originnaire du Cameroun, elle est venue en France pour retrouver sa fille, qui avait été soustraite à sa garde en Septembre 2022. Une première procédure au Juge aux Affaires Familiales a permis de prononcer l'interdiction de sortie du territoire, et un second jugement a acté le retour de la garde de l'enfant à madame en Juin 2024.

Une fois les démarches judiciaires engagées, Madame s'est concentrée sur la construction de son projet professionnel. Nous avons donc fait appel à nos partenaires locaux : le Pôle Insertion, Emploi et Jeunesse de la mairie du Chambon-Feugerolles. Elle a pu participer à des ateliers, et bénéficier d'un accompagnement individuel. Après plusieurs rencontres avec la référente et nous, son projet s'est précisé et elle s'est inscrite en formation AESH. Cette démarche répondait à un double objectif : exercer un métier choisi offrant de réels débouchés, et stabiliser sa situation financière pour accéder à un logement autonome avec sa fille.

Aujourd'hui diplômée, Madame a non seulement acquis des compétences techniques, mais a également vécu une véritable revalorisation personnelle. Au-delà de la socialisation, cette formation lui a permis de briser le sentiment d'isolement et de retrouver une pleine légitimité dans son projet de vie. En réussissant ce parcours exigeant, elle a repris confiance en ses capacités, transformant son image d'elle-même pour aborder son avenir avec une assurance nouvelle. Elle peut dire « *Aujourd'hui, j'ai la sensation de sortir du CHRS par la grande porte* ».

b. Alterlogement

Le dispositif d'intermédiation locative ALTERLOGEMENT existe au sein de l'Association depuis juin 2020. L'accompagnement social est assuré par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale de SOS VIOLENCES CONJUGALES 42 qui travaille en étroite collaboration avec l'ASL 42 qui gère le volet Gestion Locative. La répartition des missions entre les deux entités fait l'objet d'une convention.

L'ALTERLOGEMENT permet de sécuriser et simplifier le parcours locatif pour les victimes de violences conjugales. Ce dispositif propose une solution rapide de logement meublé à un public suffisamment autonome pour ne pas relever d'une solution d'hébergement type CHRS et afin de les soustraire à la précarité de l'urgence.

Ces missions sont assurées 3 jours par semaine les lundi, mardi et jeudi en journée de 9h à 17h.

IML Location/Sous-location	Année N (2024)	Année N+1 (2025)
Nombre de logements captés	16	16
Nombre de prise en charge en personnes	44	49
en ménages	24	23
Nombre de sorties vers le logement en personnes	9	15
en ménages	7	6
Durée moyenne d'accompagnement (en mois)	17	22

Missions auprès des familles / personnes accompagnées

Dans le cadre de notre convention avec l'ASL 42 nous avons plusieurs missions prévues en termes d'accompagnement social. Avant qu'une personne n'intègre le dispositif ALTERLOGEMENT, les orientations se font soit via le SI-SIAO soit par des structures externes à SOS VIOLENCES CONJUGALES 42 (SIAO, Institutions médicales, CHRS etc...) soit par des services internes à l'Association.

L'entrée dans le logement se prévoit ensuite en lien avec l'ASL. Nous prévoyons la signature de la Convention d'Occupation Temporaire prévue pour 12 mois ainsi que l'État des Lieux Entrants.

Dans la majeure partie des situations, il s'agit d'un premier accès au logement de façon autonome. L'idée de se lancer « seule » dans cette nouvelle page qui s'ouvre est souvent source d'angoisse.

Effectuer toutes ces démarches est un mélange de fiertés et de craintes.

Ainsi, le dispositif Alterlogement prévoit un lien en continu avec les personnes hébergées ainsi qu'une disponibilité par téléphone à tout moment.

Nous rencontrons en moyenne toutes les 2 semaines les familles soit en visite à domicile ou en rendez-vous au sein de l'association.

Les rencontres sont plus fréquentes au début de notre intervention au moment de l'entrée dans le logement. Les visites à domicile, elles, sont plus propices aux échanges sur leur histoire, les violences conjugales vécues, subies. L'environnement privé qu'elles se sont approprié dans leur logement leur permet de se poser et réfléchir sur le passé ainsi que l'avenir. De façon générale, ces femmes se retrouvent souvent seules et isolées dans leur détresse et il est important de verbaliser tout cela dès lors qu'elles se sentent prêtes. Il en est de même pour les enfants et les jeunes majeurs dont les besoins sont importants.

3 L'antenne de Roanne

L'association SOS Violences Conjugales a ouvert l'antenne de Roanne en septembre 2005. 2025 aura été marquée par le recrutement, en fin d'année, d'une éducatrice supplémentaire, faisant évoluer le volume de ressources humaines de 1,3 à 2,3 ETP. La construction d'une équipe suffisamment conséquente sur ce territoire reste une priorité pour l'association, tant pour répondre aux besoins et sollicitations que pour assurer des conditions de travail de qualités.

L'antenne de Roanne qui est rattachée à SOS Violences Conjugales Saint Etienne est ouverte toute la semaine.

Les permanences d'accueil ouvertes aux victimes de violences conjugales ont pu être élargies et réparties sur l'ensemble de la semaine :

- Tous les matins de 9h à 12h30, rue Moulin Paillasson.
- Lundi 14h-17h à l'UMJ de l'hôpital de Roanne

Les personnes peuvent venir à la permanence ou avoir un rendez-vous téléphonique.

Le dispositif roannais accompagne également des personnes mises à l'abri en urgence via le 115. Sur la fin de l'année 2025, en accord avec la DDETS, nous avons pu participer à la transformation de l'offre d'hébergement d'urgence, pour permettre un accueil qualitatif et plus sécurisé, via le développement de 18 places réparties sur 6 appartements en diffus.

Afin de pouvoir répondre aux besoins, nous avons capté des appartements allant du studio au T4, permettant ainsi d'accueillir tant des femmes seules que des compositions familiales conséquentes.

Egalement, un partenariat avec Soliha permet d'accueillir et d'accompagner des femmes en intermédiation locative. 3 appartements sont dédiés à cette activité, Soliha a en charge la gestion locative, l'équipe de SOS, l'accompagnement social global et le travail plus spécifique autour des violences.

a. La permanence

Durant l'année 2025, 111 personnes ont été accompagnées, hébergées ou non.

316 entretiens ont été réalisés, 87 entretiens dits de « premiers contacts ». La moitié du public accompagné vient de Roanne et de communes proches (le Coteau, Villerest, Riorges, Mably), l'autre moitié est issue de communes plus éloignées (Lentigny, Briennon, Panissière...).

b. Relations partenariales

- Poursuite des travaux du CISPД notamment sur l'organisation de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.
- Intervention à l'université pour une sensibilisation à la problématique des violences conjugales.
- Présence au sein de l'UMJ une demi-journée par semaine
- Réorganisation du partenariat au sein des locaux avec la présence du CIDFF et de l'ARAVEM.

c. Perspectives 2026

- Développement du partenariat au sein de l'hôpital (Services maternité et gynécologie)
- Travail autour du projet de l'antenne Roannais et de son développement. En effet, nous souhaitons déployer notre activité en « allant vers » les publics, sur des zones plus rurales.

4 Pôle « auteurs » :

Cette année 2025 se place dans la continuité des différentes activités que nous proposons en direction des auteurs et autrices de violences conjugales.

Notre équipe de professionnels dédiée au « pôle auteurs » est maintenant stabilisée depuis le début de l'année 2025, après plusieurs années d'instabilité.

Dans ce contexte, nous avons pu développer une nouvelle modalité d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violences conjugales, dans le cadre de la libre adhésion.

a. VIRAGE

Les orientations du service se déclinent selon les dispositifs mais visent :

- Une approche systémique et circonstancielle des violences conjugales par une expertise et une compétence légitimée.
- Un cadre contenant visant la conscientisation et la responsabilisation ;
- L'accompagnement socio-éducatif et psycho-social des personnes ayant agi de la violence avec pour objectif la lutte contre la récidive.
- La compréhension, l'éducation, la réparation et la prévention sont au cœur de nos différentes prises en charge.

L'activité se décline selon plusieurs actions que sont :

- **Stages de responsabilisation**

Les stages de responsabilisation sont une réponse judiciaire à différentes situations pénales.

Les personnes sont orientées dans le cadre de :

- Compositions pénales
- Exécution d'une peine
- Comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)
- Peines complémentaires (SPIP)
- Contrôles judiciaires (stage obligatoire)

Sur 2025, ce sont 240 personnes qui ont participé aux stages de responsabilisation à Saint Etienne ainsi que 38 personnes à Roanne.

25 stages ont eu lieu sur Saint Etienne à la Maison de la justice et du droit et 5 à Roanne au Tribunal Judiciaire.

- **Les contrôles judiciaires dédiés**

L'association SOS Violences Conjugales 42 intervient en partenariat avec le Tribunal Judiciaire et la Sauvegarde 42 dans le cadre des contrôles judiciaires dédiés. La sensibilité particulière du contentieux des violences conjugales impose la nécessité d'un suivi renforcé et spécifique lorsque l'auteur est astreint à un contrôle judiciaire dans l'attente de son jugement.

Le contrôle judiciaire dédié est une mise sous contrainte des personnes ayant exercé des violences dans le cadre du couple afin de leur imposer une nécessaire réflexion sur les faits qui leurs sont reprochés. Ce contrôle judiciaire comporte des obligations et des interdictions pour une durée variant de quatre à six mois. Ces dernières sont notifiées par le juge dans l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire, avant jugement.

L'auteur est notamment dans l'obligation de rencontrer un travailleur social de SOS et d'effectuer un stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales. Ces entretiens sont au nombre de deux. Un, avant le stage et le second, après le stage, pour un bilan-évaluation. Un rapport est systématiquement adressé à la Sauvegarde 42 qui a la responsabilité du contrôle, et qui le transmet au magistrat en vue de l'audience.

En 2025, ce sont 76 personnes reçues dans le cadre de contrôles judiciaires dédiés soit 152 entretiens.

- **Les entretiens sur la base du volontariat**

En 2025, nous avons également ouvert de façon plus structurée une nouvelle modalité d'accompagnement pour les personnes en libre adhésion. Ce dispositif est en revanche payant (en fonction des ressources) et souhaite offrir la possibilité d'une remise en question sur les violences conjugales en dehors d'un cadre judiciaire.

Cette modalité d'accompagnement a été construite en lien avec l'observation des professionnels qui a pu établir un diagnostic en lien avec les demandes et besoins liés au terrain.

En 2025, nous avons rencontré 14 personnes et réalisé 29 entretiens dans le cadre de la libre adhésion.

Nous avons la volonté en 2026 de pouvoir pérenniser et développer cette modalité d'accompagnement.

b. CJPP

Le Contrôle judiciaire avec placement probatoire est ouvert à Saint-Etienne depuis mai 2022. Localement, ce dispositif est porté par SOS VC 42 en partenariat avec l'association Renaître.

Ce projet constitue une mesure novatrice et a pour objectif majeur de lutter contre la récidive. Il permet une éviction du domicile et constitue une alternative à la détention provisoire.

Ce dispositif est mobilisable par les magistrats en pré-sentenciel ou en aménagement de peine.

Le magistrat précise dans le jugement ou l'ordonnance de placement :

- L'obligation de résider dans la structure.
- La durée du placement et les horaires de sortie.
- L'obligation de respecter les temps de prises en charge chaque semaine.
- Des obligations supplémentaires en fonction de la situation : *interdiction d'entrer en contact avec la victime, interdiction de paraître au domicile, interdiction de port d'armes, obligation de soins...*

Le respect de ces obligations est contrôlé par le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Le placement s'appuie sur un accompagnement pluridisciplinaire renforcé. La personne est tenue de respecter et de prendre part aux prises en charge (sanitaire, éducative, sociale et psychologique) qui lui seront proposées.



Le dispositif CJPP en quelques chiffres depuis son ouverture :

Juin à décembre 2022	9 personnes en CJPP	
Année 2023	21 personnes en CJPP	6 personnes en Placement extérieur
Année 2024	19 personnes en CJPP	9 personnes en Placement extérieur

Nombre de personnes accueillies en 2025 :

- 33 personnes accueillies en 2025
- 13 personnes en PE dont 3 suite à un CJPP
- 20 personnes en CJPP

Durées moyennes de placement :

- 125,4 jours pour les PE terminés (4 mois)
- 143 jours pour les CJPP terminés (4,7 mois)
-

Hébergement à la sortie du CJPP :

	CJPP	PE
Rue	1	0
Logement autonome	2	0
Retour domicile familial	5	0
Hébergement chez un tiers	8	4
Prison	1	1

- 5 sorties PE en 2025
- 17 sorties CJPP en 2025

Situation parentale :

- 31 personnes accueillies en 2025 ont des enfants
- 26 personnes sont en contact avec leurs enfants au cours du placement (physique ou téléphonique)

Emploi :

- 15 personnes en emploi au cours de la période de placement

Un accompagnement socio-éducatif et psychologique est mis en place tout au long du placement. Les entretiens sont principalement individuels et peuvent se réaliser de manière triangulée en binôme pour se centrer sur la question des violences. Des groupes autour des consommations et de la parentalité peuvent faire partie du projet personnalisé de la personne hébergée au sein de notre dispositif.

Les missions sont de favoriser la prise de conscience des phénomènes de violences au sein du couple et d'accompagner les personnes au niveau de l'insertion socio-professionnelle, du logement, des soins...

Des entretiens individuels ou des temps collectifs avec les professionnel.les de l'équipe (2 travailleuses sociales, 1 psychologue) sont mis en place pour :

- L'insertion socio-professionnelle
- Une prise en compte du passage à l'acte violent
- Un accompagnement psychologique
- Une réflexion autour de la consommation de produits en partenariat avec l'association Rimbaud.

L'année 2025 a été marquée par un renforcement du travail de partenariat avec l'équipe du SPIP dédiée au dispositif CJPP. L'équipe de SOS VC 42 parle de ce partenariat :

Durant cette année, il a été important pour nous de travailler une articulation et un maillage avec l'équipe du SPIP pour garantir un cadre contenant et efficient afin d'amorcer un processus de changement et de réinsertion pour les personnes placées sous-main de justice.

Pour cela nous avons mis en place :

- ➔ *Des groupes de travail transdisciplinaires, afin d'étayer notre pratique et d'être au plus près des problématiques rencontrées.*
 - *Ces groupes ont permis de mettre en avant le partage des compétences en lien avec le milieu judiciaire et le milieu social.*
 - *Pour ce faire nous avons échangé autour des outils (réalité virtuelle (SPIP), réflexion autour du cartable des compétences psychosociales (SOS).*
 - *Echange autour du règlement de fonctionnement pour mettre du sens autour des règles et des sanctions afin de toujours différencier le socioéducatif (cadre interne) du judiciaire (la loi).*
- ➔ *Nous avons également développé les échanges dans le suivi individuel des personnes en proposant des échanges téléphoniques et des échanges plus réguliers, avec le SPIP, au cours de leur placement.*
- ➔ *De plus, nous avons intégré le sursis probatoire avec hébergement au sein de notre dispositif qui ouvre les possibilités d'accueil dans le cadre des violences conjugales.*
- ➔ *Aussi, au cours de l'année, nous avons développé des liens avec les CPIP du milieu fermé concernant les entretiens de candidature au placement extérieur. Ces entretiens sont désormais réalisés avec la présence du CPIP milieu fermé.*

5 Nos actions « hors les murs »

a. Prévention

L'association propose des actions de prévention en direction de la jeunesse au sein des établissements scolaires, centre sociaux, clubs sportifs ou associations. Ces actions sont menées par une nouvelle équipe de 3 travailleurs sociaux, en plus de leurs missions au sein de l'association et nécessitent de fait une organisation particulière afin de pouvoir répondre favorablement ou non aux sollicitations.

Toutes nos **interventions auprès des jeunes** sont axées principalement sur la création d'un espace de dialogue libre. Nous partons de leurs expériences ou représentations afin qu'ils puissent repartir avec des réponses à leurs propres questions. Ces interventions de deux heures chacune laissent place à la libération de la parole afin de saisir tous les enjeux présents dans leurs relations actuelles ou futures (amour, confiance, jalousie, désir, limites, risque de violences et solutions possibles).

Les objectifs de l'information du jeune public sur la violence conjugale :

- **Travailler sur le respect dans les relations amoureuses et entre les sexes : déconstruire les stéréotypes de genre, comprendre les incidences du sexisme quotidien, promouvoir l'égalité et la compréhension de l'autre.**
- **Permettre aux jeunes d'identifier les situations de violence dans le couple qu'ils peuvent rencontrer.**
- **Informers sur les lieux ressources et les possibilités de soutien qu'ils peuvent solliciter en cas de situation de violence conjugale.**

Sur l'année 2025, l'équipe prévention a poursuivi son partenariat avec la compagnie de théâtre Carnage autour d'un spectacle consacré aux violences conjugales, construit en étroite collaboration avec notre association. Il s'est agi durant 2025 d'enrichir la pièce initiale de la thématique des cyberviolences, jusque là absente de la mise en scène et tellement présente dans le quotidien des jeunes que l'on rencontre.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des collégiens et lycéens. Un financement par la politique de la ville nous a permis de cibler plusieurs établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire.

A l'issue des représentations, les membres de l'équipe interviennent aux côtés des comédiens afin d'échanger avec les jeunes, répondre à leurs questions et ouvrir un espace de parole autour des violences au sein du couple, des relations affectives et du respect de l'autre.

Au cours de l'année 2025, 8 interventions ont été réalisées avec la compagnie :

- 2 interventions au lycée
- 6 interventions en collège

Le théâtre constitue un outil de prévention et de sensibilisation particulièrement adapté pour aborder les problématiques liées aux violences dans les relations amoureuses. A travers la mise en scène de situations concrètes et proches du vécu des jeunes, il permet de favoriser l'identification, la réflexion et le dialogue autour de sujets parfois difficiles à aborder. Cette approche facilite la compréhension des mécanismes de violences, des comportements de contrôle, d'emprise ou de cyberviolences, tout en encourageant la prise de parole et l'échange. Ces temps permettent également de répondre aux interrogations des jeunes, de déconstruire certaines idées reçues et de rappeler les ressources et dispositifs d'aide existants.

Les objectifs :

- Prévenir les violences dès le plus jeune âge,
- Favoriser des relations amoureuses respectueuses,
- Développer l'esprit critique des jeunes face aux comportements violents,
- Informer sur les ressources d'aide et d'accompagnement.

C'est également à partir de ces différents ateliers que la parole des jeunes a été récoltée concernant les cyberviolences et les formes qu'elles prennent dans leur quotidien. Ce recueil a ensuite été la base du travail artistique pour enrichir la pièce initiale.

En début d'année 2026, une demi-journée de formation a également été organisée à destination de l'équipe de la compagnie Carnage autour des cyberviolences. Cette formation a permis d'enrichir le spectacle par l'ajout de nouvelles scénettes abordant la problématique liée aux réseaux sociaux et aux téléphones portables, aujourd'hui particulièrement présents chez les jeunes publics.

Par ailleurs, un projet est actuellement en préparation pour la fin de l'année 2026 sur la commune de Rive-de-Gier. Cette journée de sensibilisation, menée en partenariat avec la compagnie, sera ouverte à tout public et aura pour objectif de sensibiliser autour des violences à travers des temps d'échanges, de représentations et en présence de partenaires formés sur la question.

b. Formation

Nos actions de formation s'adressent aux salariés en activité, étant ou pouvant être en contact avec des situations de violences conjugales ou aux adultes en formation dans le champ du sanitaire et social.

Il s'agit pour l'association de travailler à la réduction des risques liés aux violences conjugales, à l'égard des victimes de ces violences, adultes et enfants.

C'est donc 2 travailleuses sociales et une psychologue de l'association qui, au fil du temps, ont formalisé un contenu et une méthodologie. Elles s'appuient sur une approche globale et interdisciplinaire visant la transmission de connaissances et de nouvelles compétences, utiles pour le repérage, l'accompagnement et l'orientation des personnes victimes de violences conjugales.

Il est proposé aux participants une sensibilisation sur la construction psycho sociologique des violences conjugales. Nous apportons des éléments théoriques issus de la littérature existante sur la complexité du phénomène de ces violences, à la fois sociale, judiciaire, historique et psychologique, à l'appui de notre expérience et de notre expertise professionnelle.

Nous proposons un éclairage autour de la construction du couple et des conséquences des violences conjugales sur la systémie familiale. Nous trouvons particulièrement pertinent et nécessaire d'aborder les violences conjugales et leur construction dans le couple à partir d'un regard systémique incluant les victimes, enfants et adultes, et les auteurs.

Nous proposons également des mises en situation par le biais de saynètes interactives, jouées sous la forme du théâtre de l'opprimé, tout en soutenant la prise de parole du groupe, avec l'objectif de rendre visibles les mécanismes en jeu dans les situations de violences conjugales.

Il est aussi important pour nous de partager nos savoir-faire dans la prise en charge des victimes adultes et enfants, mais aussi des auteurs.

Ces sessions de formation sont très riches en échanges, en débats et en partage, et constituent par ailleurs une opportunité indéniable pour renforcer la mise en réseau de l'ensemble des acteurs.

Les interventions peuvent prendre plusieurs formes, en ½ journée, en journée ou sur deux journées, sur site ou dans les locaux de l'association.

c. Le collectif de 25 novembre

Soutenues par la Déléguée du Droit des Femmes et de l'Égalité ainsi que par la ville de Saint-Etienne, plusieurs associations ligériennes œuvrant auprès des femmes victimes (CIDFF, ACARS, Sauvegarde 42, SOS Violences Conjugales 42) conduisent un projet de communication avec des bénéficiaires afin de transmettre un message de prévention auprès du grand public.

Ce groupement de professionnel.les se réunit tout au long de l'année.

Ce « collectif du 25 novembre » depuis plusieurs années maintenant se mobilise afin de communiquer autour des violences faites aux femmes pour le 25 novembre.

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre, le collectif du 25 novembre a porté un projet artistique engagé visant à sensibiliser le public aux violences conjugales.

Ce projet a consisté en la réalisation de six toiles, conçues par des femmes victimes de violences conjugales, accompagnées par l'association SOS Violences Conjugales 42. Il s'inscrit dans une démarche à la fois thérapeutique et citoyenne, permettant aux participantes d'exprimer, par le biais de la création artistique, leurs vécus, leurs émotions ainsi que les messages qu'elles souhaitent transmettre.

La mise en œuvre de cette action a été rendue possible grâce au soutien de l'association Réseau Catalyse, qui a accompagné les participantes durant une semaine d'ateliers. Cet encadrement a favorisé l'émergence de productions artistiques singulières, tout en garantissant un cadre bienveillant et sécurisant.

Au-delà de la dimension artistique, ce projet a constitué un véritable espace de valorisation et de reconstruction personnelle. L'implication soutenue des participantes témoigne de l'importance de ces temps collectifs, qui ont permis de renforcer la confiance en soi, de favoriser l'expression individuelle et de développer des dynamiques de soutien mutuel.

Les œuvres réalisées ont fait l'objet d'une présentation officielle en préfecture, contribuant à leur reconnaissance institutionnelle. Elles ont par ailleurs été déclinées sous forme d'affiches et diffusées au sein du réseau de transports en commun STAS, à Saint-Étienne, assurant ainsi une large visibilité auprès du grand public et permettant de renforcer les actions de sensibilisation.

Ce projet illustre pleinement la capacité de l'expression artistique à constituer un levier d'accompagnement, de sensibilisation et de mobilisation dans la lutte contre les violences faites aux femmes.



d. Les temps forts en image de l'année 2025



Tout au long de l'année, stands, ciné-débat, bords de scènes



L'enfance à l'épreuve des violences conjugales
Enjeux et risques pour la santé mentale et le développement des enfants témoins exposés

Intervention de Emmanuelle Bonneville
 maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2

Suivie d'une **Table ronde**
 en présence d'un magistrat du Tribunal Judiciaire et de représentants du secteur associatif

à 20H **Buffet dînatoire** dans le cadre du vernissage de l'exposition.

EXPOSITIONS
 du 25 novembre au 8 décembre
 à la Maison de l'Emploi

« **Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes** »
 une exposition de l'Association « Elu.es contre les violences faites aux femmes »

« **Portraits de femmes** »
 réalisés par des femmes accompagnées par l'Association



25 novembre
2025





Inauguration des locaux au
25 rue Berthelot

Rencontre
avec Aurore
Berger à
Roche la
Molière,
novembre
2025





Activités manuelles à l'accueil de jour



Vente solidaire au siège du groupe Casino au profit de l'association



**Fête de Noël
et contes avec
Djamila**



Perspectives 2026

L'année 2026 va être marquée par plusieurs projets :

- **Développer l'aller -vers sur le territoire Roannais et au centre du département**
- **Pour le pôle auteurs, poursuite de l'expérimentation concernant la libre adhésion.**
- **Mise en œuvre du projet concernant la prise en charge des femmes en situation prostitutionnelle, avec la création d'un nouveau pôle, et envisager l'ouverture d'un espace adapté.**
- **Organiser les 40 ans de l'association lors de la semaine du 25 novembre avec un ensemble d'évènements tout public.**

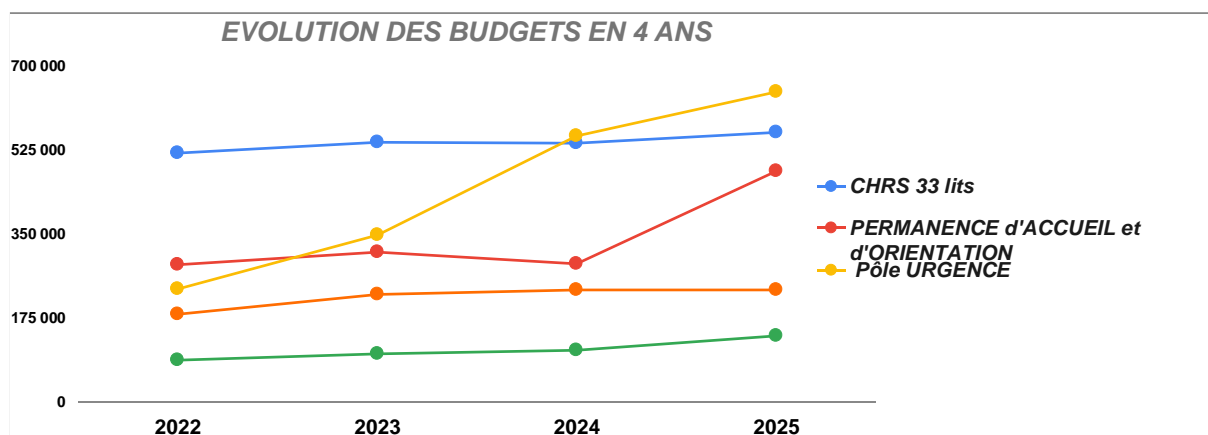
Rapport Financier

1. Répartition du budget de l'association

SOS Violences Conjugales 42
Comptes au 31 décembre 2025

1. BUDGET TOTAL de 2022 à 2025

	2022	2023	2024	2025	RESULTAT 2025	Progression en 4 ans
CHRS 33 lits	518 846	541 296	539 400	561 799	4 642	8%
PERMANENCE d'ACCUEIL et d'ORIENTATION	286 749	313 437	288 436	481 198	1 055	68%
Pôle URGENCE	235 718	347 760	554 792	647 248	1 228	175%
ROANNE	87 547	99 595	108 193	138 714	728	58%
AUTEURS DE VIOLENCE	183 243	224 540	233 650	234 051	1 689	28%
BUDGET TOTAL	1 312 103	1 526 628	1 724 471	2 063 010	9 342	57%



2. Permanence d'écoute

SOS Violences Conjugales 42

Comptes au 31 décembre 2025

3. Dispositifs d' ACCUEIL et ORIENTATION

CHARGES	2025	PRODUITS	2 025
Achat de Biens et Services <i>EDF/ petit équipement/ loyer/ baby sitting/ entretien materiel/sorties</i>	28 890	Conseil Départemental	28 000
		Particip diverses communes	3 832
		Etat Prévention Prostitution	48 000
Honoraires, Publicité,déplacement, 25	54 245	Etat DDFE Lieu d'écoute / ACJ	119 570
		Justice Aide aux victimes	20 000
Salaires et charges Sociales	288 508	CAF / Mairie	10 000
		Subv affectées Etat DDFE / mairie/ARS/CPAM/FIPD	81 400
Report des Fonds dédiés	108 500	DETS Verlogement	55 000
		DETS domiciliation	22 423
		Dons, cotisations, formations faites par l'assoc	5 962
		Prduits financiers	10 015
		Produits exceptionnels	76 996
Résultat	1 055		
TOTAL	481 198		481 198

3. Pôle « Urgence »

SOS Violences Conjugales 42

Comptes au 31 décembre 2025

4. Dispositifs d' URGENCE

CHARGES	2025	PRODUITS	2 025
Achat de Biens <i>EDF/ eau/ carburant/ prod de première nécessité/ materiel</i>	38 292	DETS Hôtel	94 180
		DETS Alterlogement	36 490
Achat de Services <i>Loyer, entretien, assurances, honoraires,déplacement</i>	169 159	DETS Hébergement d'Urgence	326 812
		DETS ALT 1	37 766
Salaires et charges Sociales	251 587		
Dotation aux amortissements	4 782	Utilisation des Fonds Reportés l'année précédente	152 000
Report des Fonds dédiés	182 200		
RESULTAT	1 228		
TOTAL	647 248		647 248

4. CHRS

SOS Violences Conjugales 42

Comptes au 31 décembre 2025

2. CHRS CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

CHARGES	2025	PRODUITS	2 025
Charges d'exploitation courante <i>eau : / EDF/Téléphone/Internet / Sorties /Petit équipement</i>	74 530	Dotation globale DETS	537 390
Charges de Personnel <i>Salaires, charges sociales, honoraires`</i>	377 779	Participation personnes héberg DETS pour compenser Segur	10 292 12 595
Charges de Structure <i>loyer/entretien/assurances/amortissements</i>	104 849	Produits financiers et exception	1 523
RESULTAT	4 642		
TOTAL	561 800	TOTAL	561 800

5. Roanne

SOS Violences Conjugales 42

Comptes au 31 décembre 2025

6. ANTENNE DE ROANNE

CHARGES	2025	PRODUITS	2 025
Achat de Biens et Services <i>EDF/eau/ carburant/petit équipement/ loyers</i>	15 553	ETAT FIPD/ DDFE	32 430
Loyer, honoraires,déplacement, télép	8 895	Agglo et 3 communes	8 200
Salaires et charges Sociales	81 538	DETS Hôtel et Alterlogement DETS Hébergement d'urgence Utilisation de subventions de	33 018 47 566
Report des Fonds dédiés	32 000	l'année précédente	17 500
RESULTAT	728		
TOTAL	138 714		138 714

6. Pôle auteurs

SOS Violences Conjugales 42

Comptes au 31 décembre 2025

5. Dispositifs en direction des AUTEURS DE VIOLENCE

CHARGES	2025	PRODUITS	2 025
Achat de Biens <i>EDF/eau/ carburant/</i>	1 681	Marché Public CJPP	130 481
Achat de Services <i>Loyer, entretien, assurances, honoraires,déplacement</i>	37 342	Subventions diverses (CAF, FIPD,CL)	36 500
Salaires et charges Sociales	162 840	Stages de responsabilité Hommes	42 570
Report des Fonds dédiés	30 500	Utilisation des Fonds Reportés l'année précédente	24 500
RESULTAT	1 688		
TOTAL	234 051		234 051

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association.

ASSOCIATION SOS VIOLENCES CONJUGALES 42
25 rue Berthelot
42000 SAINT ETIENNE

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 005 068.17 Euros
- Produits d'exploitation,	1 821 724.62 Euros
- Résultat net comptable,	9 342.18 Euros

Fait à LA RICAMARIE
Le 25/09/2025

Isabelle TISSOT
CHEF DE MISSION

Didier FONT
EXPERT COMPTABLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés							
	En cours, avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	92 077	53 902	38 175	50 239	12 064	24.01	
En cours, avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	15		15	15				
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 420		2 420	7 220	4 800	66.49		
Total II	94 513	53 902	40 610	57 475	16 864	29.34		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres créances	92 761		92 761	29 424	63 337	215.25	
	Charges constatées d'avance (2)				2 400	2 400	100.00	
	Valeurs mobilières de placement	58 708		58 708	56 997	1 711	3.00	
Instruments financiers à terme et jetons détenus								
Disponibilités	812 989		812 989	714 508	98 480	13.78		
Total III	964 458		964 458	803 329	161 128	20.06		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)							
	Primes de remboursement des emprunts (V)							
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 058 970	53 902	1 005 068	860 804	144 264	16.76	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	14 981		14 981			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	4 042		4 042			
Autres							
Report à nouveau	190 010		195 330		5 321	2.72	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	9 342		5 321		14 663	275.59	
Situation nette (sous total)	218 376		209 033		9 342	4.47	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	26 000		26 000				
Total I	244 376		235 033		9 342	3.97	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
Droits du concédant							
Total II							
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	368 100		264 294		103 806	39.28
Total III	368 100		264 294		103 806	39.28	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	42 490		64 092		21 602	33.70
Total IV	42 490		64 092		21 602	33.70	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	114 498		115 900		1 402	1.21
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	148 605		116 484		32 120	27.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	15 000		15 000				
Produits constatés d'avance	72 000		50 000		22 000	44.00	
Total V	350 103		297 385		52 718	17.73	
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 005 068		860 804		144 264	16.76	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

278 103 247 385

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	924		982		58	5.91
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 591 172		1 266 590		324 582	25.63
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	22 808				22 808	
Mécénats			11 390		11 390	100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	21 602		8 334		13 268	159.20
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	249 394		224 418		24 976	11.13
Autres produits	185 219		184 817		402	0.22
Total I	2 071 119		1 696 531		374 588	22.08
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	570 610		472 592		98 018	20.74
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	58 845		49 281		9 564	19.41
Salaires et traitements	781 787		707 103		74 683	10.56
Cotisations sociales	296 808		242 990		53 818	22.15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 064		7 811		4 253	54.45
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	353 200		249 394		103 806	41.62
Autres charges						
Total II	2 073 314		1 729 172		344 142	19.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 196		32 641		30 446	93.27

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 699		7 204	3 505	48.66
Autres intérêts et produits assimilés		7 839		4 082	3 757	92.05
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		11 538		11 286	252	2.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		11 538		11 286	252	2.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		9 342		21 356	30 698	143.75
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				16 655	16 655	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				620	620	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				16 035	16 035	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		2 082 656		1 724 471	358 185	20.77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 073 314		1 729 792	343 522	19.86
5. EXCEDENT OU DEFICIT		9 342		5 321	14 663	275.59

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 005 068.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 071 118.62 Euros et dégagant un excédent de 9 342.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'objet social de l'association est l'accueil, l'écoute, l'information et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Elle intervient tant au niveau des victimes qu'au niveau des auteurs, tant au niveau préventif qu'au niveau curatif, tant au niveau de l'action qu'au niveau de la réflexion.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et du règlement ANC 2023-03, qui modifie notamment le règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif afin de tenir compte des évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode

L'exercice est le premier d'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie les modèles des états financiers ainsi que certaines méthodes comptables, notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des transferts de charges.

Les changements de présentation et, le cas échéant, de méthode, ont été appliqués

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

conformément aux dispositions de règlement. Les informations comparatives ont été adaptées lorsque nécessaire afin d'en permettre la comparabilité.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 796		
Matériel de transport	69 721		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 561		
TOTAL	92 077		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	7 220		
TOTAL	7 235		
TOTAL GENERAL	99 313		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 796	5 796
Matériel de transport			69 721	69 721
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 561	16 561
TOTAL			92 077	92 077
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		4 800	2 420	2 420
TOTAL		4 800	2 435	2 435
TOTAL GENERAL		4 800	94 513	94 513

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 796			5 796
Matériel de transport	19 481	12 064		31 545
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 561			16 561
TOTAL	41 838	12 064		53 902
TOTAL GENERAL	41 838	12 064		53 902

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	12 064				
TOTAL	12 064				
TOTAL GENERAL	12 064				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	14 981				14 981
Réserves	4 042				4 042
Report à nouveau	195 330	5 321-		0-	190 010
Excédent ou déficit de l'exercice	5 321-	5 321	14 663	5 321	9 342
Situation nette	209 033		14 663	5 321	218 376
Provisions réglementées	26 000				26 000
TOTAL I	235 033		14 663	5 321	244 376

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	26 000				26 000
TOTAL	26 000				26 000

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	64 092			64 092	
Autres provisions pour risques et charges			21 602	64 092	42 490
TOTAL	64 092		21 602		42 490
TOTAL GENERAL	90 092		21 602		68 490
Dont dotations et reprises d'exploitation			21 602		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 420	0	2 420
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 521	1 521	
Débiteurs divers	91 240	91 240	
TOTAL	95 181	92 761	2 420

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	114 498	114 498		
Personnel et comptes rattachés	60 873	60 873		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 294	75 294		
Autres impôts taxes et assimilés	12 438	12 438		
Autres dettes	15 000	15 000		
Produits constatés d'avance	72 000	72 000		
TOTAL	350 103	350 103		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	23 733
Total	23 733

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 498
Dettes fiscales et sociales	88 553
Total	203 051

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	72 000
Total	72 000

Subventions d'équipement

Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier et du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement pour l'ensemble du personnel		42 490
Engagement total		42 490

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues sont :

- taux d'actualisation : 3.96 %
- taux de rotation du personnel cadre : 0 %
- taux de rotation du personnel non cadre : 0 %
- taux de progression des salaires : 1.50 %
- taux de charges sociales : 52 %
- âge de départ : 65 ans
- convention collective : Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2025	Plus ou moins value latente
2 CM OBLIG COURT TERME		174	286	112
1.392 CM MONETAIRE C		927	1 095	168
PARTS B CM		57 606	57 606	
TOTAL		58 707	58 987	280

